

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2023-03

AVIS est donné que la demande de dérogation mineure ci-dessous sera prise en considération par le conseil lors de la séance ordinaire du 4 avril 2023.

Nature et effet :

La soussignée donne avis public qu'à la séance du conseil municipal qui sera tenue le mardi 4 avril 2023 à 20 h, à la salle du Conseil, au 1199, rue Principale, à Saint-Dominique, le conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure relativement à l'implantation projeté d'un bâtiment multiplex de 6 logements situé sur le lot n° 5 664 283 (rue Principale) à une distance de 59,49 mètres de l'emprise de rue.

En vertu de l'article 5.11 du Règlement de zonage n° 2017-324, un bâtiment résidentiel ne peut être implanté à une distance supérieure à 50 m de l'emprise de rue.

DONNÉ à Saint-Dominique, ce 16^e jour du mois de mars 2023.

Christine Massé
Directrice générale et greffière-trésorière